



RETRAITE – RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE : POLÉMIQUE OU PROPOSITION ?

La retraite, en général, et l'ASV, en particulier, constituent avec les problèmes de responsabilité civile professionnelle deux préoccupations rémanentes pour l'ensemble des médecins libéraux. Il est étonnant de voir que, sur ces deux problématiques, certains essaient de créer une agitation avec des propositions et des propos populistes qui n'apportent rien au débat si ce n'est que confusion, désinformation et attaques systématiques vis à vis des syndicats médicaux représentatifs.

Le problème de **la responsabilité civile professionnelle** (RCP) est issu de certaines insuffisances de la loi Kouchner, depuis 2002, mais également, de la volonté des juges de vouloir, à travers la RCP des praticiens, indemniser des victimes surtout lorsque les conditions des personnes handicapées en France sont prises en charge d'une manière insuffisante par la collectivité. C'est un sentiment légitime, même si les conséquences sont dramatiques pour tous les professionnels qui sont amenés à prendre en charge, autour de la naissance ou de la petite enfance, des patients. Il existe également une tendance de plus en plus importante chez les patients de déposer des plaintes et de tenter d'obtenir des indemnisations même si, au final, le nombre de condamnations reste relativement stable et infime par rapport au nombre d'actes médicaux et chirurgicaux. Certains spécialistes et, en particulier, les anesthésistes-réanimateurs ont mis au point des procédures permettant de limiter les risques. Cette démarche qualité a d'ailleurs été étendue, progressivement, à de nombreuses spécialités chirurgicales où les risques sont plus importants.

Il reste toutefois des problèmes de garanties. Un coût insupportable pour les charges habituelles des médecins en terme de primes d'assurance et des solutions provisoires ont été mises en place depuis quatre ans sans qu'elles apportent une satisfaction totale. Les premiers éléments du rapport que Gilles Johanet doit remettre au Ministre de la Santé, le 31 janvier, nous semblent favorables, devraient définitivement sécuriser les médecins libéraux et figer les conditions assurantielles. Il restera à l'Assurance Maladie de financer, sur le coût de la pratique, sous la forme de forfaits, ces primes exceptionnelles de telle manière que le reste à charge, pour les professions les plus exposées, ne dépasse pas 5 000 euros par an. Bien sûr, cette somme devra évoluer en fonction du coût assurantiel.

À noter, deux éléments qui perturbent ces négociations interminables. D'une part, la concurrence et les objectifs financiers différents des quatre grands groupes assurantiers, où chacun voit d'abord son intérêt financier et non celui de la profession médicale et, d'autre part, l'agitation récurrente du Dr Jean MARTY, dont nous avons vu, une fois de plus, lors des dernières lois, les effets contre-productifs, la RCP étant pour lui un des seuls arguments électoraux de la politique du Bloc.

Le 6 Janvier, le nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier BERTRAND a enfin décidé qu'une loi serait déposée au printemps permettant de sécuriser l'ensemble des praticiens libéraux. L'U.ME.SPE suit ce dossier depuis huit ans, a apporté régulièrement des contributions et, bien sûr, pour nous, la mutualisation du surcoût ne peut se faire qu'au delà des professions médicales, le plus logique serait sur les primes multirisques d'habitation.

En ce qui concerne **la retraite et l'ASV**, nous assistons à la même agitation populiste du Président de la CARMF, Gérard MAUDRUX, membre coopté de son Conseil d'Administration, puisqu'il a cessé ses activités chirurgicales depuis plusieurs années, et qui utilise nos cotisations pour, régulièrement, attaquer les syndicats représentatifs en général, et la CSMF en particulier. Qui peut croire à sa proposition de fermer l'ASV et de demander aux Caisses d'Assurance Maladie et au Gouvernement d'assurer une note de 35 milliards ? Pour nous, l'ASV est un avantage conventionnel, les Caisses

d'Assurance Maladie doivent continuer à en assurer la prise en charge aux deux tiers et si des aménagements sont à faire, il ne faut, en aucun cas, recourir à des mesures qui semblent simples mais irréalistes et tromper ainsi nos confrères. Les attaques récurrentes de Gérard MAUDRUX contre la CSMF ont dépassé les limites de l'acceptable au cours de ces dernières semaines, en mettant en cause le programme confédéral, le mécanisme démocratique de nos Assemblées Générales et du Conseil Confédéral, sur une proposition de bilan annuel que nous avons demandé au gouvernement, sur l'ensemble de la problématique de la retraite des médecins libéraux. Il n'était pas question de mettre la CARMF sous tutelle mais, au contraire, de clarifier l'ensemble de la problématique de nos retraites, qui, comme tous les régimes spéciaux, vont être revues au cours des prochaines années.

Il est étonnant de voir, comme sur la RCP, nos confrères déstabilisés par des propos de désinformation et, certainement, le Président de la CARMF a été déçu par le soutien massif que la CSMF, l'UNOF et l'UMESPE, ont obtenu, lors des élections aux URPS. Ne nous laissons pas déstabiliser par ceux qui sont des marginaux de la politique syndicale et qui ont, souvent, d'ailleurs à titre personnel, migré d'un syndicat représentatif à un autre, pour finir dans leur isolement, comme le sont souvent les leaders des partis populistes.

Sur ces deux points, nous travaillons étroitement avec le nouveau Ministre de la Santé pour trouver des solutions pérennes et réalistes qui sécurisent les intérêts des médecins libéraux.

Dr Jean-François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**